

Amélioration des relations Paris-Toulouse.-

tre S.N.C.F. au M.T.P.  
èche du M.T.P. à la S.N.C.F.  
tre S.N.C.F. au M.T.P.

11.12.42  
12.12.42  
18.12.42

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS  
-----

Le Président  
du Conseil d'Administration  
-----

Paris, le 18 décembre 1942

11.150 - 0

C O P I E

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu autoriser par message du 12 courant la création d'un nouveau train de nuit entre Paris et Toulouse ainsi que je vous l'avais proposé par ma lettre D 11.150/0 du 11 courant.

Mais la H.V.D. Paris, tout en reconnaissant la nécessité d'une circulation nouvelle entre Paris et Toulouse, ne peut accepter l'horaire de nuit. Elle demande, en effet, en conséquence de la mise en marche d'une nouvelle circulation, la création d'une relation par rame directe Mulhouse - Toulouse, en correspondance à Vierzon avec les trains de permissionnaires SF 851/931.

Dans le but de satisfaire à toutes les conditions posées, nous mettrons en marche, à partir du lundi 21 décembre, au lieu du nouveau train de nuit, un nouveau train de jour aller-retour Paris-Toulouse dans les horaires ci-après :

.....

Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat à la  
Production Industrielle et aux Communications.-

|       |   |                  |   |       |
|-------|---|------------------|---|-------|
| 11.15 | : | Paris-Austerlitz | ▲ | 19.45 |
|       | : |                  | : |       |
| 17.30 | : | Limoges          | : | 15.11 |
| 38    | : |                  | : | 12.53 |
|       | : |                  | : |       |
| 22.52 | ✓ | Toulouse         | : | 7.40  |

Les trains de jour 1003/1004 actuels, soulagés par la création de ce nouveau train, comporteront une rame directe Mulhouse - Toulouse réservée aux permissionnaires allemands.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.